
Dossier

Avertissement

Une partie importante des statistiques diffusées dans cette publication s'appuie sur la base Non-salariés produite par l'Insee à partir de plusieurs sources administratives issues notamment des déclarations effectuées par les non-salariés auprès des organismes chargés de leur protection sociale. Cette source permet de connaître l'emploi et les revenus des non-salariés depuis 2006. Elle fournit également des informations sur le cumul d'activités salariée et non salariée. Compte tenu des délais de déclaration puis de traitement et d'expertise des données individuelles, l'année de référence des statistiques présentées dans cette édition est 2011.

Les comparaisons internationales se fondent sur des données harmonisées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Les effectifs d'auto-entrepreneurs économiquement actifs publiés ici s'écartent de ceux publiés précédemment par l'Insee, du fait d'une restriction de périmètre dans les fichiers transmis par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) à l'Insee, qui conduisait à en sous-estimer le nombre.

Signes conventionnels utilisés

| | |
|------|--|
| ... | Résultat non disponible |
| /// | Absence de résultat due à la nature des choses |
| e | Estimation |
| p | Résultat provisoire |
| n.s. | Résultat non significatif |
| € | Euro |
| M | Million |
| Md | Milliard |
| Réf. | Référence |

Les revenus non agricoles réduisent les écarts de revenus entre foyers d'agriculteurs

Nathalie Delame*

En 2010, le revenu annuel global, ensemble des revenus imposables, s'élève à 38 200 euros en moyenne pour les foyers d'agriculteurs travaillant sur une exploitation de moyenne ou grande taille. Ces ressources proviennent de l'activité agricole à hauteur de 23 900 euros, d'activités non agricoles pour 8 500 euros, de pensions ou retraites pour 1 300 euros et de revenus de la propriété pour 4 500 euros. Toutefois, la composition du revenu global dépend de la structure du foyer et des activités de chacun des membres. Si un foyer sur deux déclare des revenus d'activités non agricoles, ces revenus sont significatifs pour un foyer sur trois. Les activités non agricoles sont plus fréquentes dans les exploitations de grandes cultures ou de cultures permanentes que dans les exploitations d'élevage davantage contraintes par les soins réguliers à apporter aux animaux.

Dans un contexte de volatilité des prix et des résultats économiques, les agriculteurs développent des stratégies pour générer des revenus complémentaires. Activités connexes à l'agriculture ou activité non agricole du conjoint, souvent sources de salaires, permettent d'atténuer l'impact de ces chocs sur le niveau de vie et facilitent l'accès au crédit pour développer des activités agricoles classiques ou plus risquées. Pour appréhender correctement ce phénomène, il faut rapprocher les caractéristiques et les résultats économiques des exploitations agricoles, issues du réseau d'information comptable agricole (Rica), et les autres sources de revenus des agriculteurs connus à travers les données fiscales¹. Ce rapprochement (*encadré 1*), déjà réalisé en 1991, 1997 et 2003, a été renouvelé pour l'année 2010, par le SSP (service statistique du ministère de l'Agriculture) et l'Insee, en collaboration avec l'Inra (Institut national de la recherche agronomique). En outre, cette nouvelle version a été enrichie par les données du recensement agricole de 2010. À partir du rapprochement inédit de ces différentes sources de données, ce dossier se propose de faire le point sur l'ensemble des revenus des foyers d'agriculteurs pour l'année 2010.

604 000 chefs d'exploitation ou coexploitants en 2010

Au dernier recensement de 2010, la France métropolitaine comptait environ 490 000 exploitations agricoles, dirigées par 604 000 chefs d'exploitation ou coexploitants. Ces exploitations sont diverses par leur dimension (petite, moyenne ou grande) et l'orientation de leur production. Leur forme juridique, également diverse, dépend souvent de la taille et de l'orientation.

Les petites exploitations (*encadré 1*) représentent plus d'un tiers des exploitations agricoles (36 %), mais seulement 7 % de la superficie agricole et 3 % de la production. La plupart (95 %) sont sous forme d'exploitations individuelles. Quatre sur dix sont dirigées par un chef d'exploitation âgé de 60 ans ou plus, dont un sur cinq se déclare retraité. Il s'agit souvent d'agriculteurs sans repreneur, qui ont réduit leur activité pour assurer un

* Nathalie Delame, AgroParisTech - Inra SAE2, UMR économie publique, dans le cadre d'une mission au SSP.
1. Déclarations de revenus fournies par la direction générale des finances publiques (DGFiP).

complément de revenu à leur retraite. Par ailleurs, une petite exploitation sur dix est menée par un agriculteur de moins de 40 ans. Pour les plus jeunes comme pour les plus âgés, la petite taille de l'exploitation est souvent transitoire dans le cycle de vie de l'exploitation agricole. Pour les autres, il s'agit plutôt d'une organisation, choisie ou contrainte, où l'exploitant partage son temps entre l'exploitation agricole et une autre activité. Les petites exploitations mobilisent, en moyenne, 0,5 unité de travail annuel (UTA), soit la moitié d'un équivalent temps plein². La double activité (exercice d'une activité agricole et d'une autre activité par un même individu) y concerne plus d'un tiers des chefs d'exploitation, contre 13 % dans les exploitations moyennes ou grandes (figure 1).

Encadré 1

Sources et méthodologie

Pour décrire la grande diversité des exploitations agricoles, et ainsi comparer un élevage porcin et une exploitation céréalière, la statistique agricole utilise la notion de production brute standard (PBS). Cette grandeur, exprimée en euros, est estimée en associant une production potentielle aux superficies distinguées par types de cultures ou aux effectifs selon les types d'animaux. Les exploitations ayant une PBS inférieure à 25 000 euros sont ainsi qualifiées de petites exploitations agricoles, celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros sont appelées moyennes exploitations agricoles et celles qui ont une PBS supérieure à 100 000 euros sont les grandes exploitations agricoles.

Le **réseau d'information comptable agricole (Rica)** est une opération communautaire qui recueille des données comptables et extra-comptables auprès de 80 000 exploitations agricoles des 27 États membres de l'Union européenne, selon des définitions et des règles communes. Les comptabilités sont retraitées pour comparer les exploitations indépendamment de leur régime fiscal. En France métropolitaine, l'échantillon compte plus de 7 000 exploitations agricoles représentatives des exploitations moyennes ou grandes.

Les données sur les revenus des foyers agricoles sont issues d'un **appariement entre le Rica et les fichiers fiscaux** (impôt sur le revenu 2010). L'échantillon contient 7 122 foyers fiscaux, représentatifs des 380 800 foyers dont un des membres travaille sur les 312 200 exploitations dites moyennes ou grandes*.

À l'issue de l'appariement, **certains revenus ont fait l'objet d'estimations**. En effet, si la source fiscale renseigne sur les revenus non agricoles

des foyers d'agriculteurs, hors transferts sociaux, la présence d'exploitations imposées au régime du forfait agricole ne permet pas d'appréhender correctement le revenu agricole à travers les bénéfices agricoles déclarés. Les revenus agricoles de ces exploitations ont donc été estimés, à partir du Rica (encadré 3).

Par ailleurs, si à une exploitation individuelle correspond un seul foyer fiscal, celui du chef d'exploitation, la présence de formes sociétaires conduit à élargir le nombre de foyers fiscaux à ceux de chacun des associés. Le revenu issu de l'exploitation agricole doit alors être réparti entre ces foyers en fonction des parts de chaque associé dans le capital ou dans le résultat, conformément aux statuts de l'exploitation. Ces parts n'étant pas renseignées dans les sources utilisées, une estimation de celles-ci a été établie au *pro rata* des bénéfices déclarés par les associés de l'exploitation. Il est alors important de retrouver tous les associés d'une même exploitation, sous peine de surestimer la part des autres associés. Le risque d'erreur est limité pour les GAEC et les EARL unipersonnelles (à un associé) pour lesquelles le nombre d'associés égale le nombre d'exploitants. Pour les autres formes sociétaires, il peut exister des associés, simples apporteurs de capitaux, qui ne participent pas aux travaux de l'exploitation et qui sont plus difficiles à appréhender dans les sources utilisées.

Le travail fourni sur une exploitation agricole peut provenir de l'activité du chef d'exploitation, des personnes de sa famille mais aussi de l'activité de la main-d'œuvre salariée, permanente ou saisonnière. Ce travail, mesuré en nombre d'heures, est exprimé en **unités de travail annuel (UTA)**, 1 UTA comptant 1 600 heures.

* Des travaux d'expertise complémentaires devraient enrichir en nombre de foyers et en variables le fichier exploité dans cette publication, ce qui pourrait conduire à des révisions à la marge de certains résultats.

2. Une unité de travail annuel (UTA) compte 1 600 heures.

1. Activité du chef d'exploitation ou coexploitant et de son conjoint en 2010

en %

| | Petites exploitations | Moyennes et grandes exploitations | Ensemble des exploitations |
|---|-----------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| Chef d'exploitation ou coexploitant (y compris conjoint) | 100 | 100 | 100 |
| Activité agricole seule | 26 | 84 | 67 |
| Double activité | 37 | 13 | 20 |
| Retraité agricole ou autre inactif | 37 | 3 | 13 |
| Conjoint non coexploitant | 100 | 100 | 100 |
| Activité agricole seule | 7 | 22 | 17 |
| Double activité | 15 | 15 | 15 |
| Activité non agricole seule | 27 | 41 | 36 |
| Retraité agricole ou autre inactif | 51 | 22 | 32 |

Champ : France métropolitaine.

Lecture : dans les petites exploitations, 26 % des chefs d'exploitation (ou coexploitants) exercent une activité agricole seule, 37 % une activité agricole et une autre activité et 37 % sont à la retraite.

Source : Agreste, recensement agricole 2010.

Deux tiers des grandes exploitations sous forme sociétaire

Parmi les exploitations moyennes, près de huit sur dix sont des exploitations individuelles. Organisées autour de 1,4 UTA, le conjoint du chef d'exploitation contribue à l'activité agricole dans un cas sur trois, très fréquemment sans le statut de coexploitant. Parmi les grandes exploitations, seulement un tiers sont sous forme individuelle : les élevages sont souvent en groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec), hormis les élevages porcins où les exploitations à responsabilité limitée (EARL) unipersonnelles prédominent. Les cultivateurs optent plus fréquemment pour les EARL à plusieurs exploitants. Les autres formes sociétaires, groupements de fait, sociétés civiles ou commerciales, prédominent en viticulture et en horticulture (*encadré 2*). En moyenne, les grandes exploitations requièrent 2,1 UTA. Le conjoint intervient dans près d'une exploitation sur deux. Dans ce cas, un conjoint sur trois adopte le statut de coexploitant et le temps de travail moyen pour ces conjoints coexploitants dépasse en moyenne 0,8 UTA. Le coexploitant est un autre membre de la famille pour une exploitation sur trois, le nombre de coexploitants non apparentés restant faible (5 %).

Encadré 2

Développement des formes sociétaires

Les formes sociétaires se sont fortement développées sur les trente dernières années car elles permettent de distinguer le patrimoine de l'exploitation des biens de l'exploitant. Encouragées pour favoriser la création d'exploitations de moyenne ou grande dimension, elles ont facilité les successions et les reprises d'exploitations par le jeu des parts sociales. La démographie des formes sociétaires est fortement liée aux aménagements législatifs et fiscaux.

La forme sociétaire agricole la plus ancienne est la **SCEA (société civile d'exploitation agricole)**. La création de la première n'est pas datée, mais pourrait remonter au début du XIX^e siècle. Le

nombre de SCEA reste limité (moins de 5 %) et concerne souvent les agriculteurs qui commercialisent leur production. Ce statut offre un cadre peu contraignant et permet la diversification des activités, contrairement aux Gaec et aux EARL qui ne peuvent exercer que des activités agricoles.

Le **Gaec (groupement agricole d'exploitation en commun)**, né dans les textes en 1962, s'est réellement développé à partir de 1973, avec l'apparition de la dotation aux jeunes agriculteurs. L'objectif du Gaec était, lors de sa création, de favoriser l'agrandissement des exploitations et le développement de la productivité en accordant des prérogatives sociales nouvelles aux agriculteurs

Encadré 2 (suite)

tout en conservant une dimension familiale aux exploitations agricoles. Les associés doivent être au minimum deux, au maximum dix, tous devant participer aux travaux agricoles. Le Gaec nécessite un agrément et, jusqu'en 2010, deux époux seuls ne pouvaient constituer un Gaec. Le Gaec dispose de la personnalité morale, mais conserve à chaque associé son statut d'exploitant individuel (principe de la transparence). Dans les faits, de nombreux Gaec « père-fils » ont permis le transfert de l'exploitation entre les deux générations. Dominante jusqu'au début des années 1990, cette forme sociétaire ne représente qu'une société sur quatre en 2010. Le principe de la transparence pourrait toutefois remettre le Gaec à l'honneur dans le cadre de la nouvelle réforme de la politique agricole commune.

L'**exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL)**, créée en 1985, offre plus de souplesse que les Gaec. La surface agricole est limitée et le nombre d'associés ne peut dépasser dix. Toutefois, certains associés peuvent être de simples

apporteurs de capitaux et cette forme autorise un seul associé (EARL unipersonnelle). L'EARL a connu un succès immédiat et était adopté par une société agricole sur deux en 2010.

La forme juridique retenue dépend de l'orientation (type de production) : la proportion de groupements agricoles ou Gaec varie de 27 à 44 % dans les orientations animales, celle d'EARL à plusieurs associés varie de 12 à 23 % sur l'ensemble des orientations. Celle des exploitations à EARL unipersonnelles varie de 19 à 29 % parmi les orientations végétales et atteint 27 % pour les élevages porcins. Les autres formes sociétaires, groupements de fait, sociétés civiles ou commerciales, prédominent avec 25 à 29 % en viticulture et en horticulture.

Le **chef d'exploitation** (exploitations individuelles) ou **premier coexploitant** (formes sociétaires) est la personne physique qui assure la gestion courante et quotidienne de l'exploitation. Par convention, on retient la personne qui assure la plus grande part de responsabilité ou bien la personne la plus jeune en cas d'égalité.

Toutes tailles confondues, la part des formes sociétaires a considérablement augmenté au cours des trente dernières années, passant de 4 % en 1979 à 31 % en 2010.

Des revenus agricoles très différenciés selon l'orientation de la production et la forme juridique

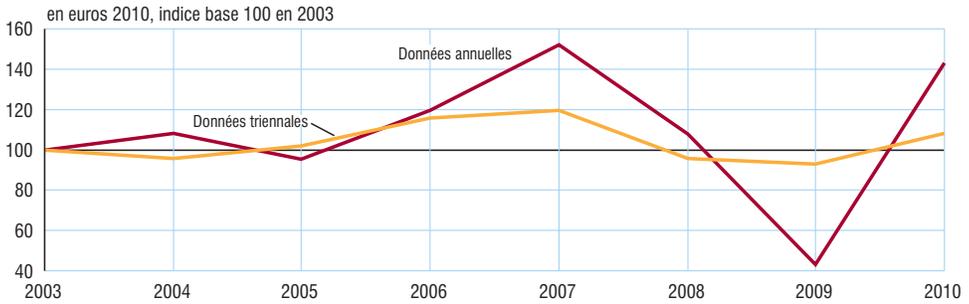
Les petits exploitants sont en général soumis au régime du forfait agricole³ et il est difficile d'appréhender précisément le revenu qu'ils retirent de leur exploitation. De ce fait, la suite de l'article s'intéresse aux revenus des foyers d'agriculteurs exerçant sur des exploitations de moyenne ou grande taille. Les exploitations concernées sont au nombre de 312 200, auxquelles se rattachent 380 800 foyers.

Les revenus agricoles sont soumis à des variations conjoncturelles dues aux aléas climatiques et aux fluctuations des prix sur les marchés. Après une hausse entre 2005 et 2007, ils ont fortement chuté en 2008 et 2009, avant de se redresser en 2010. Au total, ils ont augmenté de 5 % par an en moyenne en euros constants entre 2003 et 2010 (*figure 2*). Pour l'analyse des disparités ou la comparaison avec d'autres sources de revenus, il est préférable d'utiliser des moyennes calculées sur trois années consécutives. En appliquant cette méthode de calcul, en 2010, les exploitations de moyenne ou grande taille ont ainsi dégagé un résultat agricole moyen de 29 000 euros.

La rémunération des chefs d'exploitation et coexploitants, en qualité d'indépendants non salariés agricoles, correspond au résultat net agricole issu de l'exploitation, en tout ou partie selon le statut juridique (*encadré 3*). Dès lors, en 2010, les foyers d'agriculteurs disposent, en

3. Régime fiscal appliqué aux exploitants agricoles dont la moyenne des recettes, calculée sur deux années consécutives, n'excède pas 76 300 euros. Pour ces contribuables qui ne sont pas tenus d'avoir une comptabilité, l'impôt est calculé à partir d'un revenu agricole départemental, modulé par la spécialisation de l'exploitation agricole.

2. Évolution du résultat moyen par exploitation, net des charges sociales de l'exploitant, de 2003 à 2010



Champ : France métropolitaine, moyennes et grandes exploitations agricoles.
 Lecture : les données triennales sont des moyennes glissantes sur 3 ans des données annuelles.
 Source : SSP, Rica.

moyenne, d'un revenu agricole de 23 900 euros (figure 3). Ce revenu diffère selon l'orientation de la production, la forme sociétaire et l'implication de chaque membre dans l'activité agricole. Ainsi, le revenu agricole par foyer varie de 12 400 euros pour les exploitations spécialisées en bovins viande à 39 300 euros pour les exploitations spécialisées en grandes cultures. Les variations individuelles sont encore plus grandes : ainsi, tandis que plus de 10 % des foyers ont obtenu un revenu agricole négatif, 10 % ont obtenu un revenu supérieur à 52 900 euros. Pour un quart des foyers, ce revenu est inférieur à 8 000 euros et pour un quart, il est supérieur à 33 000 euros, définissant un rapport interquartile de 4. Dans les formes sociétaires, les foyers dégagent un revenu agricole moyen de 28 700 euros, largement supérieur aux 18 100 euros obtenus dans les exploitations individuelles.

3. Revenu des foyers d'agriculteurs

| Type de revenu | Montant moyen par foyer concerné (en euros) | Foyers concernés | Répartition du revenu global | | |
|----------------------|---|------------------|------------------------------|------------|------------|
| | | | 1997 | 2003 | 2010 |
| Revenu agricole | 23 900 | 100 | 75 | 62 | 63 |
| Revenu non agricole | 14 600 | 98 | 25 | 38 | 37 |
| Revenu global | 38 200 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Champ : France métropolitaine, moyennes et grandes exploitations agricoles.
 Sources : SSP, Rica ; DGFIP, fichiers fiscaux ; traitements Inra.

Un revenu global moins dispersé

Au revenu agricole peuvent s'ajouter d'autres ressources telles que le revenu de l'activité du conjoint, si celui-ci exerce une activité hors de l'exploitation ou bien s'il est salarié agricole, des revenus de patrimoine ou de retraite. La composition du revenu global du foyer des agriculteurs dépend bien sûr de la structure de la famille et de la nature des activités de chaque personne.

Pour la quasi-totalité des foyers (98 %), s'ajoutent des revenus complémentaires. Par leur nature très diversifiée, ils peuvent être de faible niveau, dans le cas de revenus de plans d'épargne soumis à déclaration fiscale par exemple, voire négatifs pour 5 % des foyers déclarant des déficits liés à des activités non agricoles. D'un montant moyen de 14 600 euros en 2010, ces revenus complémentaires sont inférieurs à 1 300 euros pour un quart des foyers, et supérieurs à 21 000 euros pour un autre quart.

Compte tenu du revenu agricole et des revenus complémentaires, l'ensemble des revenus déclarés par les foyers d'agriculteurs s'élève en moyenne à 38 200 euros en 2010. Ce revenu global est moins dispersé que le revenu agricole. Le rapport interquartile est de 3 avec un montant inférieur à 16 700 euros pour 25 % des foyers déclarant les revenus les plus faibles et supérieur à 50 000 euros pour 25 % des foyers déclarant les revenus les plus élevés. Alors que pour un tiers des foyers, le revenu agricole est négatif ou inférieur au Smic net (12 700 euros en 2010), cette part descend à 18 % pour le revenu global (figure 4).

Ce revenu dépend bien sûr de la composition du foyer : le revenu global moyen est de 23 500 euros pour un célibataire, veuf ou divorcé, et de 46 000 euros pour un couple.

Encadré 3

Revenus et types de foyer

Résultat courant avant impôts (RCAI)

Notion comptable, définie par la différence entre les produits et les charges courantes d'une entreprise, le RCAI mesure le revenu rémunérant le travail non salarié et les capitaux propres.

Revenu agricole

La source fiscale autorisant différents régimes d'imposition pour le bénéfice agricole, le revenu agricole a été évalué à l'aide de la source comptable, le réseau d'information comptable agricole. Les revenus agricoles ont été estimés à partir du résultat courant avant impôt de l'exploitation (RCAI), hors bénéfice exceptionnel, diminué des charges sociales de l'exploitant. Soumis aux aléas climatiques et aux effets conjoncturels des marchés des produits agricoles, ce revenu est très variable d'une année à l'autre. Pour permettre la comparaison avec des salaires, il a été calculé pour chaque exploitation de l'échantillon une moyenne sur les résultats présents entre 2009 à 2011, les valeurs étant exprimées en euros 2010 à l'aide de l'indice du prix du PIB. Malgré ce retraitement, certains revenus agricoles restent négatifs. Pour une exploitation individuelle, le résultat revient en totalité au chef d'exploitation, pour rémunération de son travail et de celui de la main-d'œuvre familiale mais aussi de ses apports en capitaux (bâtiments, matériel et foncier). Pour définir le revenu agricole des foyers, le résultat net est alors affecté au foyer dans sa totalité. Pour les exploitations sous forme sociétaire, le résultat net est réparti entre les foyers de chacun des associés, au *pro rata* du bénéfice agricole déclaré. Le revenu agricole inclut les produits d'activités annexes, tels que l'agrotourisme ou la vente directe, à condition que ces revenus ne dépassent pas 30 % des recettes issues de l'activité agricole ou restent inférieurs à 50 000 euros. Au-delà, ils doivent faire l'objet d'une déclaration indépendante sous forme de bénéfices commerciaux, par exemple, et réapparaissent alors dans les autres revenus du foyer.

Revenus non agricoles

Renseignés par la source fiscale, il s'agit des revenus faisant l'objet d'une déclaration dans le formulaire n° 2042. De fait, les revenus non imposables tels que les allocations familiales ou le revenu de solidarité active (RSA) ne sont pas pris en compte. Parmi les revenus non agricoles, sont distingués les revenus d'activité, les pensions et retraites, les revenus de la propriété.

Les revenus d'activité non agricole intègrent :

- les salaires, traitements et indemnités des personnes composant le foyer, y compris les indemnités de chômage ;
- les bénéfices industriels, commerciaux et non commerciaux (professionnels ou non professionnels), y compris les revenus des auto-entrepreneurs ayant opté pour le prélèvement libératoire et les revenus des microentreprises.

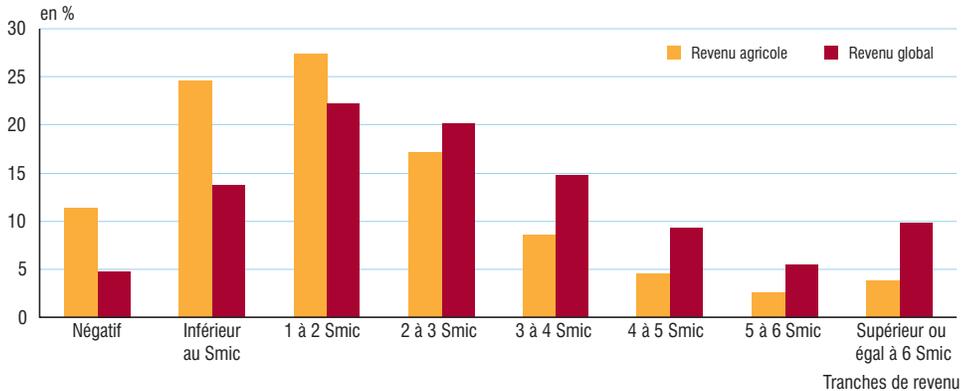
Les pensions et retraites comprennent également les pensions alimentaires et les rentes viagères à titre onéreux.

Les revenus de la propriété regroupent les revenus des valeurs et capitaux mobiliers, les plus-values de cessions ainsi que les revenus fonciers.

Les **foyers d'agriculteurs** sont les foyers fiscaux comprenant l'ensemble des personnes qui font l'objet d'une déclaration de revenu, formulaire n° 2042. Cette notion de foyer diffère de celle du ménage, habituellement retenu par l'Insee, qui désigne l'ensemble des personnes résidant dans le même logement. Ainsi, les couples non mariés et non pacés forment un ménage au sens de l'Insee, mais correspondent à deux foyers fiscaux.

La **double activité** retenue dans cette étude est le fait de concilier une activité non salariée agricole avec une autre activité : agricole ou pas, salariée ou non salariée mais générant un bénéfice (ou un déficit) non agricole. Ainsi, un exploitant agricole exerçant une activité agricole salariée dans une autre exploitation est ici considéré comme double-actif.

4. Distribution du revenu des foyers d'agriculteurs en 2010



Champ : France métropolitaine, moyennes et grandes exploitations agricoles.

Lecture : 11 % des foyers d'agriculteurs perçoivent un revenu agricole négatif, 5 % perçoivent un revenu global négatif.

Sources : SSP, Rica ; DGFIP, fichiers fiscaux ; traitements Inra.

Un foyer d'agriculteurs sur deux dispose d'un revenu d'activité non agricole complémentaire

En moyenne, le revenu complémentaire est constitué pour 60 % de revenus d'activité donnant lieu à la perception d'un salaire ou d'un bénéfice non agricole, pour 31 % de revenus de la propriété et pour 9 % de pensions ou retraites (figure 5).

5. Revenus non agricoles des foyers d'agriculteurs en 2010

| Type de revenu | Montant moyen par foyer concerné (en euros) | Répartition du revenu non agricole (en %) | |
|--|---|---|-------------------------|
| | | Repartition du revenu non agricole (en %) | Foyers concernés (en %) |
| Revenu non agricole | 14 600 | 100 | 98 |
| Revenus d'activité non agricole | 16 100 | 60 | 53 |
| <i>dont : salaires et indemnités chômage</i> | <i>15 700</i> | <i>52</i> | <i>48</i> |
| <i>bénéfices non agricoles</i> | <i>10 000</i> | <i>7</i> | <i>10</i> |
| Revenus de la propriété | 4 700 | 31 | 96 |
| Revenus mobiliers | 1 900 | 13 | 94 |
| Revenus fonciers | 4 900 | 18 | 54 |
| Plus-values | 2 100 | 0 | 3 |
| Pensions et retraites | 9 800 | 9 | 13 |

Champ : France métropolitaine, moyennes et grandes exploitations agricoles.

Sources : SSP, Rica ; DGFIP, fichiers fiscaux ; traitements Inra.

La perception d'un salaire ou d'un bénéfice non agricole concerne plus d'un foyer sur deux et correspond souvent à l'activité du conjoint en dehors de l'exploitation. Pour ces foyers, en 2010, le montant moyen perçu était de 15 700 euros pour les salaires et 10 000 euros pour les bénéfices non agricoles. La proportion de foyers concernés par un bénéfice non agricole est faible, inférieure à 10 %. En effet, les activités accessoires (telles que le tourisme à la ferme) dégagant un chiffre d'affaires⁴ inférieur à 30 % des recettes issues de l'activité agricole ou inférieur à 50 000 euros⁵ peuvent être prises en compte dans le bénéfice agricole, sans faire l'objet d'une déclaration au titre de bénéfices commerciaux.

4. Plus précisément, il s'agit de la moyenne des recettes accessoires commerciales et non commerciales calculées sur les trois dernières années.

5. La loi de Modernisation de l'agriculture et de la pêche de juillet 2010 a augmenté ces seuils respectivement à 50 % et 100 000 euros.

La plupart des foyers (96 %) déclarent un revenu de la propriété pour un montant moyen de 4 700 euros. Les revenus mobiliers sont les plus fréquents, mais d'un montant peu élevé : moins de 400 euros pour la moitié des foyers. Les revenus fonciers concernent plus d'un foyer sur deux en 2010, proportion en augmentation par rapport aux 41 % observés en 2003. Le montant moyen par foyer a également augmenté. Cette évolution traduit l'augmentation du nombre d'exploitations sous forme sociétaire pour lesquelles les terres en possession d'un associé sont souvent déclarées en fermage. L'exploitation verse alors un loyer à l'associé qui apparaît comme une charge pour l'exploitation et comme un revenu foncier pour l'exploitant. Ainsi, plus de 70 % des foyers reliés à un Gaec ou à une EARL déclarent un revenu foncier, alors que cette proportion est de 28 % parmi les foyers reliés à une exploitation individuelle.

Enfin, 13 % des foyers perçoivent des pensions ou retraites pour un montant moyen de 9 800 euros.

La part des revenus non agricoles est proche de 40 % depuis le début des années 2000

Au total, les revenus non agricoles représentent en moyenne près de 15 000 euros par foyer d'agriculteur, soit 37 % du revenu total perçu par ces foyers (*figure 3*). Entre 2003 et 2010, le poids des revenus non agricoles dans le revenu global est resté stable. Ces revenus ont donc, globalement, suivi la même évolution que celle des revenus agricoles.

La composition des revenus non agricoles s'est peu modifiée entre 2003 et 2010, avec une légère contraction de la part des revenus d'activité (salaires ou bénéfices non agricoles). Ce mouvement est induit par la progression modérée du montant moyen de ces revenus (1 % par an en euros 2010), tandis que la proportion de foyers concernés poursuit sa progression à 53 % en 2010, contre 49 % en 2003.

La composition du revenu global dépend de la structure du foyer et des activités de chacun des membres. Quatre catégories se distinguent. Les **foyers « agricoles »** ne perçoivent aucun revenu d'activité non agricole ou bien ceux-ci sont inférieurs à 6 300 euros, soit environ un demi-Smic net en 2010 ; ils ne perçoivent pas non plus de pensions ou de retraites ou bien celles-ci sont inférieures à 4 000 euros⁶. Dans les **foyers « avec retraite »**, un des membres au moins perçoit une pension ou une retraite (hors pensions alimentaires). Dans les **foyers avec « double-actif »**, un des membres déclare un revenu agricole ainsi qu'un revenu d'activité non agricole : salaire supérieur à un demi-Smic et/ou bénéfice (ou perte) non agricole non nul⁷. Enfin, les **foyers « mixtes »** sont composés d'une personne déclarant un revenu agricole sans autre revenu d'activité et d'une autre personne percevant des revenus d'activité non agricole, sans qu'il y ait double activité pour chacun de ces membres.

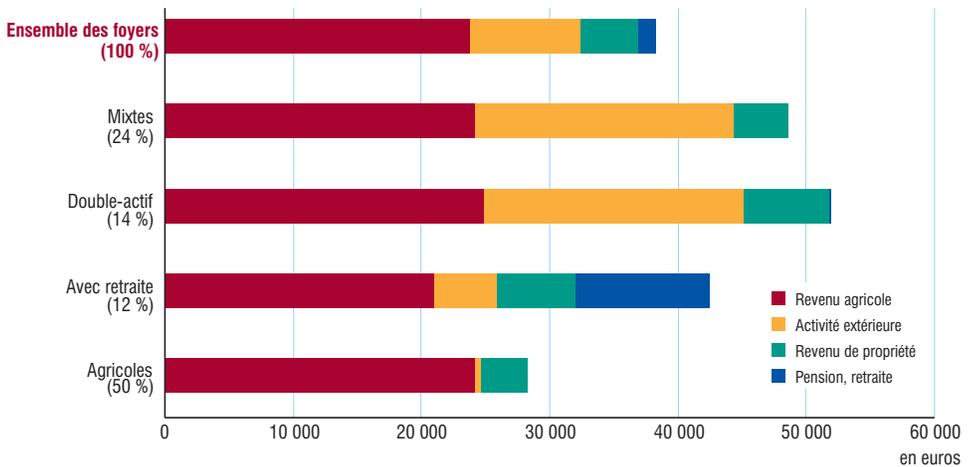
Une activité en dehors de l'exploitation améliore le revenu global

Les **foyers agricoles**, sans activité extérieure significative, représentent un foyer sur deux. Ils disposent d'un revenu agricole de 24 000 euros, à peine supérieur à la moyenne, et d'un revenu de la propriété inférieur (*figure 6*). Au total, leur revenu global est nettement moins élevé que pour l'ensemble des foyers (28 300 euros contre 38 200). Pour deux foyers sur trois, ce revenu est généré par un seul actif. Le revenu agricole est alors moins élevé, de 19 900 euros en moyenne, avec un revenu global de 22 400 euros. Dans un foyer sur trois,

6. Dans la détermination de ces catégories, les seuils exprimés en fonction du Smic ont été préférés à des proportions eu égard à la forte proportion de revenus négatifs en agriculture qui rendent complexe la comparaison de ratios entre foyers.

7. Un exploitant agricole exerçant une activité agricole salariée dans une autre exploitation est ici considéré comme double-actif.

6. Décomposition du revenu des foyers d'agriculteurs en 2010



Champ : France métropolitaine, moyennes et grandes exploitations agricoles.

Lecture : pour l'ensemble des foyers, le revenu global de 38 000 euros se compose pour 24 000 euros de revenus agricoles, 8 500 euros de revenus d'activité extérieure, 4 500 euros de revenus de propriété et 1 300 euros de pension, retraite.

Sources : SSP, Rica ; DGFIP, fichiers fiscaux ; traitements Inra.

les deux conjoints travaillent sur l'exploitation. Le revenu agricole (30 900 euros) et le revenu global (36 600) total du couple sont alors en moyenne plus élevés, mais varient fortement selon le statut de l'exploitation. Le revenu agricole est ainsi de 35 400 euros en moyenne si les conjoints travaillent dans un Gaec ou une EARL et de 23 500 euros s'ils travaillent sur une exploitation individuelle. Les écarts de revenu global sont plus accentués : le revenu foncier s'établit en effet à 1 600 euros en moyenne pour les exploitants individuels, mais représente le double pour les Gaec et près du triple pour les EARL.

Un tiers des foyers mêlent revenus d'activité agricole et autres revenus d'activité. Pour 14 %, cela prend la forme d'une double activité portée par un seul individu (*foyers avec double-actif*), et pour 24 % il s'agit d'une répartition des activités agricoles et des activités extérieures de l'exploitation entre les différents membres du foyer (*foyers mixtes*).

La **double activité**, dans les exploitations moyennes ou grandes, concerne plutôt le conjoint du chef d'exploitation ou les coexploitants. Dans le recensement agricole de 2010, ces personnes ont déclaré spontanément une profession non agricole en activité principale, l'activité agricole devenant secondaire. La qualité de secondaire peut renvoyer au caractère non régulier de sa prestation (aide lors des pics de travail sur l'exploitation), au plus faible nombre d'heures par semaine (prise en charge des formalités administratives ou comptables) ou à la rémunération inférieure. Avec 24 900 euros, le revenu agricole moyen de ces foyers avec double-actif est proche de celui des foyers agricoles, malgré une forte proportion de revenus agricoles négatifs ou nuls (17 % des foyers contre 11 % dans les autres groupes). Avec un revenu global de 51 800 euros, le revenu agricole compte pour 48 % dans le revenu global, les revenus d'activité non agricoles pour 39 % et ceux de la propriété pour 13 %.

Les **foyers mixtes**, pour lesquels les activités agricoles ou en dehors de l'exploitation sont réparties entre des individus différents, ont des revenus d'activité moyens semblables à ceux des foyers avec double-actif. Par construction, ces foyers concernent des couples. Le revenu agricole pèse pour moitié dans le revenu global et le revenu d'activité non agricole pour 42 %. Les revenus mobiliers des foyers mixtes sont en revanche plus faibles que ceux des foyers avec double-actif, d'où un revenu global légèrement inférieur (48 600 euros).

Les **foyers avec retraite**, cumulant un revenu agricole et une pension, représentent 12 % des foyers d'agriculteurs. Leur revenu agricole moyen, de 21 000 euros, est inférieur à celui de

l'ensemble des foyers agricoles et représente la moitié du revenu global. Toutefois, ces foyers disposent d'un complément de revenu sous forme de retraite, qui représente un quart de leurs ressources, et de revenus de la propriété supérieurs, en moyenne, aux autres catégories à l'exception des foyers avec double-actif. Ces derniers, essentiellement sous forme de revenus fonciers, sont perçus par près des deux tiers de ces foyers, pour un montant moyen de 7 000 euros. Près de la moitié des foyers avec retraite sont impliqués dans une forme sociétaire, et leurs revenus fonciers proviennent le plus souvent de la mise en fermage des terres auprès de l'exploitation agricole. Par ailleurs, un quart des foyers avec retraite comptent un associé de Gaec, statut qui impose une activité sur l'exploitation, éventuellement à temps partiel. Au total, avec un revenu global moyen de 42 500 euros en 2010, les foyers agricoles avec retraite se situent légèrement au-dessus de la moyenne.

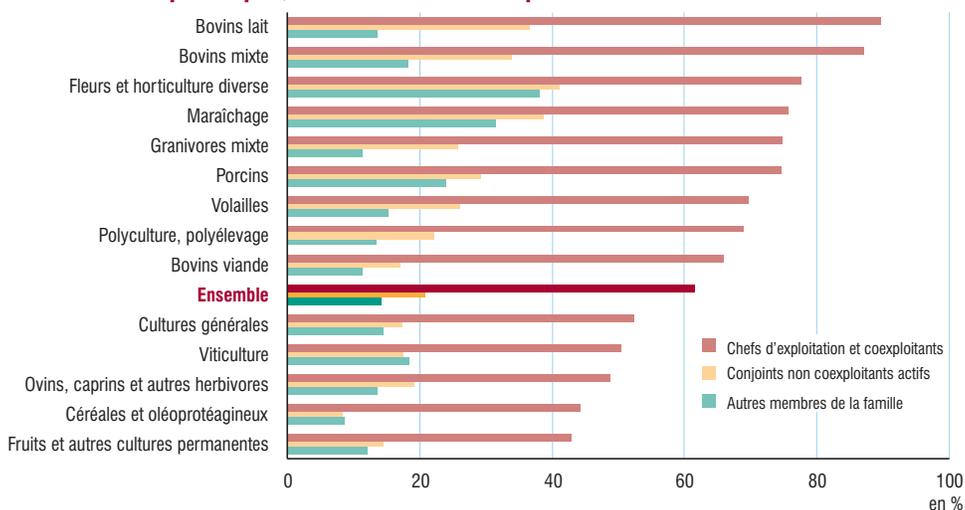
Moins d'activité non agricole dans les productions animales

La durée et l'organisation du travail varient selon le type d'activité agricole, ce qui contribue à expliquer les disparités de structure des revenus selon la spécialisation des exploitations agricoles.

Ainsi, parmi les exploitations horticoles ou maraîchères, qui occupent en moyenne près de 4 UTA, les foyers mixtes et les foyers comptant deux actifs agricoles sont plus fréquents. Il en est de même pour les élevages porcins ou encore les élevages laitiers, avec une main-d'œuvre moyenne de plus ou moins 2 UTA et des contraintes importantes liées aux soins apportés aux animaux. Les foyers avec double-activité sont plus nombreux parmi les exploitations céréalières ou de cultures générales ainsi que dans la viticulture. Enfin, les foyers avec retraite sont plus fréquents dans les exploitations céréalières, ou de cultures permanentes, qu'elles soient viticoles ou fruitières.

Dans les élevages laitiers (bovins lait ou bovins mixtes), près de neuf associés ou chefs d'exploitation (et éventuellement leur conjoint ayant le statut d'associé) sur dix travaillent à temps complet sur leur exploitation (figure 7). Sur ces exploitations, lorsque le conjoint intervient

7. Travail à temps complet, selon l'orientation de production



Champ : France métropolitaine, moyennes et grandes exploitations agricoles.

Lecture : pour les exploitations spécialisées en bovins lait, la proportion de personnes exerçant leur activité agricole à temps complet s'élève à 90 % pour les chefs d'exploitation, 36 % pour les conjoints non coexploitants et 14 % pour les autres membres de la famille.

Source : Agreste, recensement agricole 2010.

sans être coexploitant, il occupe un temps plein dans plus d'un cas sur trois. En moyenne, ces élevages nécessitent plus de 1,9 UTA, soit près de deux temps plein. Ces activités occupent beaucoup de main-d'œuvre et ce, à un rythme très régulier tout au long de l'année, voire dans la journée pour la traite et le soin aux animaux. C'est d'ailleurs dans ce secteur que l'on compte le plus de Gaec, forme sociétaire dans laquelle tous les associés doivent participer aux activités de l'exploitation. Les Gaec entre conjoints seuls n'ayant été autorisés que depuis 2011, suite à la loi de modernisation de 2010, ces formes sociétaires regroupent souvent des fratries ou deux générations. Dans ce cas, le conjoint se joint aux associés avec un statut semblable et souvent à temps complet, ou bien il opte pour une activité extérieure simple. De fait, pour ces orientations, le nombre de foyers agricoles est supérieur à 60 % et le revenu agricole représente plus de 70 % du revenu global (figure 8). Il est néanmoins inférieur au revenu agricole moyen perçu par les autres catégories de foyers.

8. Revenu des foyers d'agriculteurs en 2010, selon la spécialisation de l'exploitation agricole

| | Part des foyers | Revenu agricole annuel moyen | Revenu global annuel moyen | Part du revenu agricole dans le revenu global | Part des foyers agricoles |
|---------------------------------------|--------------------|---------------------------------|-------------------------------|--|------------------------------|
| | (en %) | (en euros) | | (en %) | |
| Céréales et oléoprotéagineux | 15 | 25 900 | 46 300 | 56 | 36 |
| Cultures générales | 7 | 39 300 | 59 500 | 66 | 46 |
| Maraîchage | 1 | 26 300 | 37 600 | 70 | 56 |
| Fleurs et horticulture diverse | 2 | 16 300 | 31 200 | 52 | 42 |
| Viticulture | 13 | 34 400 | 53 600 | 64 | 40 |
| Fruits et autres cultures permanentes | 2 | 20 500 | 37 200 | 55 | 44 |
| Bovins lait | 17 | 21 300 | 30 200 | 71 | 61 |
| Bovins viande | 10 | 12 400 | 25 000 | 50 | 53 |
| Bovins mixtes | 4 | 17 500 | 26 500 | 66 | 65 |
| Ovins, caprins et autres herbivores | 6 | 14 000 | 23 700 | 59 | 62 |
| Porcins | 2 | 27 300 | 40 900 | 67 | 44 |
| Volailles | 4 | 27 500 | 39 800 | 69 | 58 |
| Granivores mixtes | 3 | 23 800 | 33 700 | 71 | 62 |
| Polyculture, polyélevage | 14 | 22 300 | 35 800 | 62 | 48 |
| Ensemble | 100 | 23 900 | 38 200 | 63 | 50 |

Champ : France métropolitaine, moyennes et grandes exploitations agricoles.

Sources : SSP, Rica ; DGFiP, fichiers fiscaux ; traitements Inra.

À l'opposé, les grandes cultures et les cultures permanentes sont plus facilement compatibles avec des activités non agricoles. En dehors de périodes intenses avec un recours à la main-d'œuvre saisonnière, notamment pour les récoltes, ces activités permettent l'exercice d'une activité non agricole à temps partiel, régulière (par exemple, le ramassage scolaire⁸) ou saisonnière (moniteur de ski). La fréquence moyenne d'une activité à temps plein sur l'exploitation est de 40 à 50 % pour le chef d'exploitation ou les associés et inférieure à 20 % pour les conjoints. De ce fait, c'est dans les foyers correspondant à ces orientations que l'on retrouve les fréquences de foyers agricoles les plus faibles (de 36 à 46 %). Le revenu agricole pèse néanmoins pour plus de 50 % dans le revenu global et, en ce qui concerne les exploitations céréalières ou viticoles, son montant est nettement supérieur à celui de l'ensemble des foyers⁹. ■

8. Ramassage scolaire ou moniteur de ski sont donnés ici à titre illustratif, la source utilisée ne permettant pas de préciser la nature exacte de l'activité exercée.

9. Le dossier est construit sur le revenu du foyer, indépendamment du nombre de personnes contribuant à la formation de ce revenu. Il s'avère que la position relative des revenus (agricoles ou globaux) par type d'exploitation ne changerait pas, si l'on corrigeait par ce nombre de personnes.

Pour en savoir plus

Moine M., « Le bilan annuel de l'emploi agricole, résultats 2012 », *Agreste, Chiffres et données - série Agriculture* n° 224, 2014.

Lerbourg J., « Le statut juridique des exploitations agricoles : évolutions 1970 - 2010 », *Agreste, Les dossiers* n° 20, 2014.

Delame N., Thomas G., « De plus en plus de conjoints d'agriculteurs travaillent hors de l'exploitation », in *L'agriculture, nouveaux défis*, coll. « Insee Références », 2007.

Butault J.P., Delame N., Lerouvillois P., « Activité extérieure et revenus des ménages agricoles », *Économie rurale* n° 289-290, 2005.

Krebs S., « Pluriactivité et mode de financement des exploitations agricoles », *Économie rurale* n° 289-290, 2005.

Delame N., « L'essor des formes sociétaires : un développement au rythme des évolutions juridiques et fiscales », *Insee Synthèses* n° 63, 2002.

Delame N., « La pluriactivité gagne du terrain dans les exploitations agricoles professionnelles », *Agreste, Cahiers* n° 2, 2001.

Delame N., Lavigne M., « Le revenu non agricole des foyers d'agriculteurs », *Insee Première* n° 722, 2001.

Butault J.P., Delame N., Lerouvillois P., « La pluriactivité : un correctif aux inégalités du revenu agricole », *Économie et Statistique* n° 329-330, 1999.

Guillaume S., « Les revenus non agricoles des foyers d'agriculteurs », *Insee Première* n° 419, 1996.
